

Projet de loi « volontariat » dans le secteur associatif

La Fédération Nationale SUD Santé Sociaux dénonce la proposition de loi qui vise à instaurer un statut d'animateur volontaire.

S'appuyant sur un rapport (« Simplification pour les associations », Yves Blein octobre 2014), le projet de loi extrait et déforme l'argument que les « *familles modestes et de classes moyennes inférieures* » partent moins en vacances dans le cadre des colonies. En cause le Contrat d'Engagement Educatif (CEE), qui aurait « *largement contribué à aggraver la situation [financière] des colonies de vacances* suite à la mise en place « *du repos journalier* » imposé par la Cour Européenne de Justice et qui entraînerait des « *surcoûts d'hébergement et de nourriture* ».

Les politiques et les lobbyistes associatifs justifient cette proposition de loi en affirmant que ce serait les professionnels qui nuiraient aux départs en vacances des enfants et proposent de mettre en place un statut de volontaire sans rétribution, sans couverture sociale et...sans congés...un esclave mais volontaire !

A aucun moment la question du retrait de la Caisse d'Allocations Familiales (par la baisse de ses aides), celle de l'augmentation des coûts de transports, d'hébergement, de consommables et des activités n'est évoqué comme raisons possibles du surcoût des vacances et des difficultés des familles pour faire partir les enfants en vacances! Ces politiques n'ont vraiment qu'une courte vue des réalités.

On remarquera l'habileté de ces politiques « de gauche » plus prompts à contourner le droit du travail et les décisions de justice qu'à créer des emplois !

SUD Santé Sociaux exige le retrait du projet de loi et une reconnaissance du métier par la mise en place d'un réel contrat de travail et de statut du salarié.

A Paris le 5 novembre 2015

Jean Vignes

Secrétaire fédéral

